Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202154-20251209-DB20259DEC1069-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

Convocation du 3 décembre 2025
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 11 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, David ROUALEN, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

ABSENTS : Julie LEMAIRE (donne pouvoir à Luc STRIDE)
Yann LE GUEDARD (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Paul PERSONNIC

Membres en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 32

ACTIONS CLIMATIQUES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N°2025-1069 RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE GLENAN : MODIFICATION N°2 AU LOT N°2 « CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – GTC »

Dans le cadre de la rénovation énergétique de la salle Glénan, Mme LAURENT rappelle que des marchés de travaux ont été conclus avec deux entreprises, le lot n°1 ayant été déclaré infructueux.

Le lot n°2 a été attribué à l'entreprise ATS et le lot n°3 à l'entreprise SETIB.

Lors de l'exécution des travaux du lot n°2 « chauffage – ventilation – plomberie - GTC », des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires.

Il s'agit du remplacement, en raison de la vétusté, du circulateur et des conduites d'eau partiellement en acier par un circulateur double en inox et des conduites en cuivre pour la production d'eau chaude sanitaire. Il s'agit aussi de l'ajout d'un régulateur thermostatique dans un des blocs-douches.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202154-20251209-DB20259DEC1069-DE

Le montant total des prestations supplémentaires s'élève à 6 672,07 € H.T.

VU l'avis favorable émis par la commission MAPA réunie le 2 décembre 2025 à la passation de cette modification ;

VU la modification du marché n°1 validée par le conseil municipal du 16 septembre 2025 ;

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** la modification n°2 pour le lot 2 « chauffage - ventilation - plomberie - GTC » avec l'entreprise ATS pour une plus-value d'un montant de 6 672,07 € H.T. portant ainsi le montant du marché à 237 993,61 € H.T. ;

- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la modification n°2 du marché désigné ci-dessus avec l'entreprise ATS titulaire du lot n°2 de l'opération.

A Ploufragan, le 11 décembre 2025

LE MAIRE
Rémy MOULIN

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Paul PERSONNIC